Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260624-DB20260601-DE

PLŒMEUR
PLAÑVOUR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Convocation du
Jeudi 18 juin 2026

Séance Publique du
Mercredi 24 juin 2026

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Anne-Valérie RODRIGUES, Claude ORVOINE, Liliane MARTEVILLE, Cédric ORVOËN, Brigitte LE LIBOUX, Christian PERRIEN, Marie-Christine LE NORMAND, Annie BRUNET, Christian LAURENT, Pascaline ALNO, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Christian CHEMOUL, Christine BARETTE, Aurélie DIRINGER-DAGORNE, Liziane LASCOMBES, Ludovic ILLIEN, Mathieu GAUTHIER LE PRIOL, Thomas EDOUARD, Aymeric VAZ PIRES, Corinne GOASDEC, Olivier MAZÉAS, Maïté BRISELET, Lysiane METAYER, Erwan RIBAULT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Ludovic JEGO à Armelle GEGOUSSE, Carole DE AMORIM à Brigitte LE LIBOUX, Marianne POULAIN à Annie BRUNET, Jack MAIGNAN à Maïté BRISELET.

Secrétaire de séance : Anne-Valérie RODRIGUES.

Présents	: 29
Pouvoirs	: 04
Absent	: 00

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260624-DB20260601-DE

n°01

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

Rapporteur : Ronan LOAS

Le Maire informe le Conseil municipal qu'en vertu des délégations qui lui ont été confiées par délibération du Conseil municipal en date du 10 avril 2026, conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, il a pris les décisions suivantes :

1- FINANCES

Contractualisation d'un emprunt de 2 500 000 €, pour financer les investissements environnementaux et sociaux prévus au budget, auprès du Crédit Mutuel de Bretagne. Les caractéristiques principales du prêt sont les suivantes :

- Montant du capital emprunté : 2 500 000 €
- Amortissement : Linéaire
- Durée : 15 ans
- Taux fixe : 3,81 %
- Frais : 2 500 € TTC
- Echéance : Trimestrielle

Tarif des repas fournis par la cuisine centrale de Ploemeur à la cuisine centrale de Lorient

2- COMMANDE PUBLIQUE

Marché public - Attribution
Attribution du marché de travaux pour la rénovation du terrain synthétique Bois-Pins (2 lots)
Lot 1 : SAS PIGEON TP LOIRE ANJOU - 641 790,84 € HT
Lot 2 : SAS SPIE CityNetworks - 42 985 € HT

Marché public – Avenant
Fourniture de denrées alimentaires Lot 5 - Surgelé : avenant d'ajout de prestation

3- CONVENTIONS

Convention avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) pour l'acquisition de pièges sélectifs
Convention de coopération avec le lycée agricole Kerplouz Lasalle
Convention avec le Département du Morbihan pour le prêt à titre gracieux de l'exposition « les sanctuaires du Morbihan » d'Emmanuel Berthier entre le 2 juin et le 2 septembre 2026

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260624-DB20260601-DE

4- FUNERAIRE

Type	Cimetière	Localisation	Durée
Acquisition	Cimetière de Cornouaille	Carré C - Emplacement 50C	15 ans
Renouvellement	Cimetière du Centre-Ville	Carré H - Emplacement 2890	30 ans
Acquisition	Espace Cinéraire de Cornouaille	Columbarium Mur L - Face B - Case 497	30 ans
Renouvellement	Cimetière du Centre-Ville	Carré N - Emplacement 1463	30 ans
Renouvellement	Cimetière du Centre-Ville	Carré J - Emplacement 1164	15 ans
Renouvellement	Cimetière du Centre-Ville	Carré F - Emplacement 780	30 ans
Acquisition	Cimetière de Cornouaille	Carré E - Cavurne 9F	15 ans
Acquisition	Cimetière de Cornouaille	Carré C - Emplacement 49C	30 ans

5- RENOUVELLEMENT D'ADHESION

Label API'CITE 2025-2028

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Ressources et moyens généraux » en date du 11 juin 2026 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs consentie par le Conseil municipal.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Anne-Valérie RODRIGUES,
Secrétaire de séance

Ronan LOAS,
Maire

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355